

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2013 A 19 H 30**

---

**PRESIDENCE** : Mme Claudia CLEMENT, Présidente

**PRESENCES** : Conseil général : 45  
: Conseil communal : 9

**EXCUSE-E-S** : MM. Christophe CLEMENT (UDC), Stéphane GAVILLET (UDC),  
Jacques KUENLIN (PDC), Kurt SAGER (PLR) et Bertrand SPÄTH (MV/PVL)

**SECRETAIRE** : M. Luc MONTELEONE

**REDACTRICE DU PROCES-VERBAL** : Mme Martine BOZIER, avec la collaboration de  
M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

**LIEU** : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2013
2. Examen et adoption des budgets 2014
  - Examen du budget de fonctionnement
  - Examen du budget des investissements
  - Adoption du budget des investissements et du budget de fonctionnement
3. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
4. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Mme Claudia CLEMENT, Présidente, ouvre la séance en saluant Monsieur **Introduction** le Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, le public, ainsi que les représentants de la presse. Elle souhaite la bienvenue à Mme Inès SCHUMACHER et à MM. Romain DURUZ et Quentin LE CAM, médaillés au Championnat suisse individuel de judo.

La Présidente informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle.

Mme CLEMENT rappelle que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Elle relève également que le quorum de 26 est atteint ; le Conseil général peut donc siéger valablement. Elle rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 et seront effacés après l'approbation du procès-verbal.

Pour la séance de ce soir, Mme CLEMENT excuse l'absence de MM. Christophe CLEMENT (UDC), Stéphane GAVILLET (UDC), Jacques KUENLIN (PDC), Kurt SAGER (PLR) et Bertrand SPÄTH (MV/PVL) et précise que Mme Line WIDMER-COMMENT (PDC) quittera la séance plus vite. La Présidente informe encore que Mme Mary Claude PAOLUCCI aura un léger retard.

En l'absence du scrutateur M. Christophe CLEMENT du parti UDC, c'est Mme Sandra HERREN qui le remplace ce soir.

**Réception de Mme Inès SCHUMACHER, de M. Romain DURUZ et de M. Quentin LE CAM, médaillés au Championnat suisse individuel de judo**

***Intervention du Conseil communal***

M. Eric ROMANENS, Vice-Syndic, a le plaisir d'accueillir ce soir plusieurs sportifs qui ont participé au Championnat suisse individuel de judo, ainsi que le grand organisateur de ce championnat, M. Jean-Claude SPIELMANN, entraîneur depuis près de 25 ans du Judo-Club de Marly. Ce dernier a grandement contribué au développement du club marlinois, notamment lors de la construction du bâtiment que l'on connaît à côté du bureau communal et surtout pour le développement de ce sport chez les jeunes. Ce club compte plus de 200 juniors. Les trois jeunes sportifs présents ont brillé au Championnat suisse individuel de judo qui a été organisé conjointement par le Judo-Club Marly et le Judo-Club Fribourg-Villars-sur-Glâne. En premier lieu, M. ROMANENS informe que Mme Inès SCHUMACHER est médaillée d'argent dans la catégorie junior et médaillée de bronze en élite. Ensuite, également médaillé de bronze, M. Quentin LE CAM, fils de son collègue Olivier. Pour terminer, une troisième médaille de bronze est revenue à M. Romain DURUZ, chez les espoirs. C'est donc avec plaisir que les Autorités communales félicitent ces valeureux sportifs qui mettent en évidence le Judo-Club Marly. M. ROMANENS relève la belle organisation de ce championnat qui a fait l'objet de nombreux éloges de la part de la Fédération suisse de judo. Il en remercie chaleureusement M. SPIELMANN, en informant que ce dernier va recevoir au mois de janvier un 6<sup>e</sup> dan dans le cadre du judo. En félicitant les trois jeunes judokas qui portent bien les couleurs marlinoises, M. ROMANENS leur adresse tous ses encouragements pour la poursuite de leur carrière. Afin de marquer ce passage, il remet un petit présent à chacun.

M. Jean-Claude SPIELMANN remercie pour cet accueil. Il est fier et content d'avoir été invité pour représenter le Judo-Club de Marly. Effectivement, ce sont environ 200 personnes qui font du judo, dont les trois-quarts ont moins de 20 ans. M. SPIELMANN relève que lorsque ces jeunes sont au judo, ils ne font pas des crasses ailleurs !

***Remerciements de M. SPIELMANN***

M. Eric ROMANENS profite de l'occasion pour adresser ses remerciements et ses souhaits de belles fêtes de fin d'année à chacun, en espérant les rencontrer durant l'année 2014 dans les milieux sportifs ou ailleurs.

***Intervention du Conseil communal***

**La Présidente poursuit la séance selon l'ordre du jour accepté par le Conseil général le 11 décembre 2013, avec l'examen du budget des investissements.**

***Intervention de la Présidente***

**Message 16-13**

**Aménagement d'un trottoir et de cheminements piétonniers dans le PED Le Moraty**

M. Jean-Marc BOECHAT signal que le Moraty est officiellement, dans le Plan d'aménagement local (PAL), le dernier grand secteur qu'il reste à construire, en zone résidentielle à faible densité. La discussion avec les promoteurs les a amenés à « densifier » leur projet : au lieu de villas individuelles, ce sont 17 maisons de trois appartements qui sont planifiées et seront réalisées par étapes, ce qui est le maximum de densité pour une telle zone. Afin de rendre l'aménagement fidèle aux nouveaux principes de perméabilité entre les quartiers, le Conseil communal a demandé aux promoteurs, par le biais d'un plan d'équipement de détail, de prévoir d'entrée de jeu les cheminements piétonniers et si possible de vélos à travers le quartier : cela permettra d'éviter d'emprunter la route cantonale pour se rendre de la route de Pfaffenwil au Roule. Les coûts de réalisation de cette partie seront pour moitié à charge de la commune ; la seconde partie par contre, qui est le trottoir le long de la route cantonale, sera complètement à nos frais. Le canton entrera peut-être en matière pour verser quelques subventions, mais il n'est pas certain d'obtenir quoi que ce soit. M. BOECHAT souligne la possibilité de créer un arrêt de bus sur la partie du trottoir. Cet arrêt de bus n'est pas prévu tout de suite, puisqu'il convient d'attendre une réponse du canton et des TPF pour savoir si l'arrêt de bus doit être sur la chaussée ou non. L'autre question est de savoir de quelle manière créer un arrêt de bus en face, au regard de la technique et de la philosophie des arrêts de bus qui a évolué assez considérablement. M. BOECHAT relève que si les arrêts dans les deux sens étaient « synchronisés » spatialement, il y aurait beaucoup plus de retours sur la fréquentation des transports publics.

***Intervention du Conseil communal***

Mme Anne DEFFERRARD annonce le préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

***Préavis de la Commission financière***

La Présidente demande s'il y a une proposition de renvoi. Comme tel n'est pas le cas, elle ouvre la discussion.

***Intervention de La Présidente***

Pour le cas où l'arrêt de bus ne devait pas se faire, Mme Dominique ALT, PDC, souhaite savoir si la justification du maintien du trottoir reste en

***Question de Mme ALT***

vigueur ou alors suffirait-il de disposer d'un trottoir de l'autre côté de la route ?

M. Jean-Marc BOECHAT répond que les trottoirs sur les routes cantonales doivent être planifiés des deux côtés pour des raisons de sécurité. Le trottoir est tout à fait indispensable ; cependant, pour ce qui est de l'arrêt de bus, il est planifié mais aucune décision n'est prise pour l'instant. S'il est possible de le faire tel quel, on le fera. Sinon, on le déplacera sur la chaussée.

**Réponse du  
Conseil communal**

M. Sergio MANTELLI, PLR, revient sur ce trottoir. A-t-il une réelle utilité ? Le chemin passant par l'intérieur devrait être privilégié par rapport à d'autres aménagements.

**Question de  
M. MANTELLI**

M. Jean-Marc BOECHAT répond que le passage par l'intérieur est assez en pente et peut poser quelques problèmes en hiver. Ce trottoir fait partie des aménagements complets de la route des Préalpes qui doivent être améliorés. Le trottoir en face a une largeur de 1m20 qui est relativement peu pratique. Il est par conséquent nécessaire d'avoir des trottoirs des deux côtés.

**Réponse du  
Conseil communal**

Mme France LACOTTE, PLR, aimerait savoir si les PPE prévues auront accès à la route cantonale depuis leur jardin. Elle cite M. BOECHAT : « pour éviter que les personnes qui habitent à la route de Pfaffenwil ne passent sur la route cantonale, il est prévu de faire un chemin ». Selon son expérience sur le long terme, Mme LACOTTE précise que le côté gauche en descendant voit passer 20 à 30 de personnes par jour et la section qui passe sur la droite, en descendant toujours, au niveau des Préalpes 60 à 70, n'est utilisée en ce moment que par 6 personnes au maximum et cela pas tous les jours. Si l'on peut faire une économie sur ce trottoir, cela lui paraîtrait assez logique.

**Intervention de  
Mme LACOTTE**

M. Jean-Marc BOECHAT répond que les PPE n'auront pas accès à la route cantonale depuis leur jardin. Il insiste sur le fait que le cheminement piéton doit être soutenu et facilité. Evidemment, si les cheminements ne sont pas continus et qu'à un moment donné le trottoir s'arrête, les gens ont tendance à ne pas les utiliser. La justification de ce trottoir est totale vis-à-vis de l'ensemble.

**Intervention du  
Conseil communal**

Par rapport à la route qui va faire partie du domaine public, M. Edgar SCHORDERET, PDC, demande quelles ont été les exigences très spécifiques de la commune pour que cela se passe ainsi. A quelle vitesse

**Question de  
M. SCHORDERET**

va-t-on pouvoir rouler sur cette route : le concept 30 km/h est-il exigé lors de la construction de cette route ?

M. Jean-Marc BOECHAT rassure tout de suite. Le projet est intégré dans la modération de trafic du quartier de Pfaffenwil. Tout le quartier sera réaménagé en zone 30 km/h. Il est évident que les aménagements routiers qui sont prévus dans ce quartier ne permettront pas de rouler à 50 km/h. La modération de trafic sera faite immédiatement lors de la construction.

**Réponse du  
Conseil communal**

M. Edgar SCHORDERET, PDC, demande quelles sont les exigences minimales fixées pour que cela devienne du domaine public ?

**Question de  
M. SCHORDERET**

M. Jean-Marc BOECHAT relève que ce sont des exigences traditionnelles au niveau de la qualité des revêtements, des largeurs et des bordures de trottoir, de l'éclairage public : cela a été discuté avec les promoteurs selon nos standards.

**Réponse du  
Conseil communal**

**La Présidente passe au vote le message 16-13 relatif à l'aménagement d'un trottoir et de cheminements piétonniers dans le PED Le Moraty qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. La dépense de Fr. 130'000.- est donc autorisée.**

**Décision**

### **Message 17-13**

#### **Réfection de la chaussée de deux arrêts de bus**

M. Maurice HORNER relève que les utilisateurs des transports en commun ont pu constater l'état des lieux de ces deux arrêts et qu'il est logique d'y apporter un entretien en 2014.

**Intervention du  
Conseil communal**

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD annonce un préavis positif, à l'unanimité.

**Préavis de la  
Commission financière**

La Présidente demande s'il y a une proposition de renvoi pour ce message.

**Intervention de  
la Présidente**

**Comme tel n'est pas le cas, la Présidente passe au vote le message 17-13 relatif à la réfection de la chaussée de deux arrêts de bus qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. La dépense de Fr. 60'000.- est donc autorisée.**

**Décision**

### **Message 18-13**

#### **Aménagement d'un trottoir depuis le carrefour de Montiver en direction de Bourquillon et d'une porte d'entrée du village**

M. Jean-Marc BOECHAT informe qu'il s'agit du message qui avait été retiré l'année passée, puisqu'à la dernière minute le canton avait annoncé qu'il ne procéderait pas aux aménagements prévus. Au cours de cette année, des négociations ont eu lieu avec le canton au sujet de certains aménagements ou de certaines modifications du projet pour qu'il soit peut-être un peu plus

**Intervention du  
Conseil communal**

utilisable pour nous. La discussion de ce message se concentre surtout sur les aménagements qu'on appelle « édilitaires » et donc à charge de la commune. Il s'agit de la porte d'entrée et du trottoir qui depuis des années devraient être faits depuis la route de Bourguillon, de façon à permettre un accès sécurisé aux villas qui se trouvent entre le restaurant et le bout de la route. Il est évident que ces aménagements auraient dû être prévus à la construction du quartier, ce qui n'a pas été fait. Il y a une vingtaine d'années, la commune avait tenté de faire peindre un marquage sur la route pour essayer de protéger les piétons : le canton avait alors fait vertement comprendre que c'était sa route et que l'on n'avait pas le droit de le faire. La solution est donc de réaliser ce trottoir en profitant des travaux importants qui vont être menés sur cette route de Bourguillon (il y en a à peu près pour 2,9 millions de francs), qui sera en effet complètement refaite et le virage modifié entre le carrefour du Montiver et le carrefour qui monte à Pierrafortscha.

Mme Anne DEFFERRARD informe que la Commission financière préavise favorablement ce message, à l'unanimité.

***Préavis de la  
Commission financière***

A la majorité, M. Pascal BONGARD annonce que la Commission d'aménagement préavise favorablement ce projet et cet investissement.

***Préavis de la  
Commission  
d'aménagement***

Sur l'ensemble du message, M. Benjamin PAPAUX, UDC, annonce que son groupe y est assez favorable. Il aimerait avoir des explications sur le coût de la porte d'entrée du village de 55'800 francs.

***Question de  
M. PAPAUX***

M. Jean-Marc BOECHAT explique que l'aménagement en question est assez important. Il est censé forcer les gens à réduire leur vitesse et arriver à 50 km/h, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cet aménagement demande un élargissement de la route, d'où des coûts relativement importants. Il précise que la participation de l'Etat sera l'équivalent de ce qu'il ne fera pas, c'est-à-dire la bordure de la route. On obtiendra une petite subvention qui sera connue ultérieurement.

***Réponse du  
Conseil communal***

M. Sergio MANTELLI, PLR, demande s'il n'existe pas une alternative moins onéreuse à ces 55'800 francs.

***Question de  
M. MANTELLI***

M. Jean-Marc BOECHAT déclare qu'il y a toujours plusieurs solutions plus ou moins onéreuses. On est dans ce cas-là lié au fait que c'est l'Etat qui fait la mesure, puisque c'est lui qui est propriétaire de cette route. On se retrouve avec une situation où il semble que l'aménagement peut fonctionner, en tout cas qu'il devrait remplir sa fonction. Des discussions

***Réponse du  
Conseil communal***

ont eu lieu afin de réduire ce coût, mais l'Etat ne semble pas prêt à changer de système.

La Présidente demande s'il y a une proposition de renvoi pour ce message.

***Intervention de  
la Présidente  
Décision***

***Comme tel n'est pas le cas, la Présidente passe au vote le message 18-13 relatif à l'aménagement d'un trottoir depuis le carrefour de Montiver en direction de Bourguillon et d'une porte d'entrée du village qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. La dépense de Fr. 250'000.- est donc autorisée.***

### **Message 19-13**

#### **Réfection des routes communales**

En préambule, M. Maurice HORNER apporte quelques informations concernant l'entretien des routes communales. La stratégie de la section de l'édilité a été élaborée suite à la réalisation d'un document de travail réalisé en 2011. Ce document est un inventaire détaillé de l'état des routes communales. Le tableau a été présenté au Conseil général en automne 2011 et il est à disposition à l'administration communale. Suite à cet inventaire, la Commission de l'édilité a proposé un montant annuel qui permet un entretien raisonnable de notre réseau des routes communales. Ce montant annuel est de 500'000 francs et il fait partie du plan financier. L'année passée, les routes de la Colline et du Centre ont été réalisées, mais il reste encore beaucoup de travail, selon l'inventaire. M. HORNER propose encore d'apporter une légère modification de texte en remplaçant « route de l'Union » par « route de la Gérine, secteur dépôt Antiglio jusqu'au parking du Port ». Le montant du message reste le même.

***Intervention du  
Conseil communal***

Malgré le changement d'objet, Mme Anne DEFFERRARD informe du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

***Préavis de la  
Commission financière***

La Présidente demande s'il y a une proposition de renvoi pour ce message. Comme tel n'est pas le cas, elle ouvre la discussion.

***Intervention de  
la Présidente***

Au nom de la Commission de l'édilité, Mme Dominique ALT annonce que pour l'année prochaine le tableau va être mis à jour en fonction de ce qui a été fait, de manière à chiffrer un peu plus précisément les travaux par rapport aux 500'000 francs demandés par année.

***Intervention de  
Mme ALT***

M. Lionel WALTER, PS, ne voit nulle part le remplacement du revêtement bitumineux de la route. Manquerait-il ce poste dans le message ?

***Question de  
M. WALTER***

M. Maurice HORNER répond que lorsque l'on refait une route, on refait le bitume à neuf d'une certaine épaisseur. Tout dépend de la qualité de la route résiduelle, car c'est un entretien de la route existante.

**Réponse du  
Conseil communal**

**La Présidente passe au vote le message 19-13 relatif à la réfection des routes communales, avec les modifications annoncées, soit la Route de la Gérine en lieu et place de la route de l'Union, qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. La dépense de Fr. 500'000.- est donc autorisée.**

**Décision**

### **Message 20-13**

#### **Remplacement du véhicule du type multilift « REFORM »**

M. Maurice HORNER relève qu'il est impératif d'avoir des outils de travail qui soient performants et fiables pour intervenir durant l'hiver. Il précise encore que la prochaine expertise du véhicule existant est prévue en juillet 2014.

**Intervention du  
Conseil communal**

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD donne un préavis positif, à l'unanimité.

**Préavis de la  
Commission financière**

La Présidente demande s'il y a une proposition de renvoi pour ce message. Comme tel n'est pas le cas, elle ouvre la discussion.

**Intervention de  
la Présidente**

En raison du budget déficitaire prévu en 2014, Mme Deborah ARNAUD, MV, s'interroge sur cet achat. Elle demande si une solution autre que l'achat a été cherchée. Elle souhaite savoir combien coûterait la réfection de la machine actuelle en vue de l'expertise.

**Question de  
Mme ARNAUD**

M. Maurice HORNER répond que la solution du leasing a été étudiée. Finalement, l'approche du leasing n'est pas favorable pour une commune comme Marly, déjà du fait des taux appliqués au niveau des emprunts bancaires. M. HORNER précise que le véhicule actuel a été utilisé durant 14 ans. Un leasing est intéressant pour une période de cinq ans maximum et avoir ainsi continuellement du neuf. Financièrement, cela coûterait plus cher d'opter pour un leasing que d'acquérir directement le véhicule. Pour ce qui est des frais de réparation de l'actuel véhicule, M. HORNER rappelle que le véhicule a 14 ans, qu'il travaille tous les hivers avec le sel, matière très corrosive pour le châssis, comme pour l'habitacle. Beaucoup de frais sont à prévoir sur ce véhicule, qui resterait un vieux véhicule sur lequel on aurait trop investi.

**Réponse du  
Conseil communal**

M. Sergio MANTELLI, PLR, demande s'il existe d'autres véhicules qui rempliraient la même fonction, mais avec un coût inférieur.

**Question de  
M. MANTELLI**

Pour M. Maurice HORNER, il est évident qu'on n'achètera pas forcément un REFORM, mais un véhicule de ce type. Cela signifie que le Conseil communal va solliciter quatre propositions auprès de différents fournisseurs, avec une offre de reprise du véhicule existant. Ces propositions seront étudiées et la meilleure offre qualité/prix sera choisie. Il est donc possible que le montant demandé au budget soit inférieur.

**Réponse du  
Conseil communal**

**La Présidente passe au vote le message 20-13 relatif au remplacement du véhicule du type multilift « REFORM » qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. La dépense de Fr. 260'000.- est donc autorisée.**

**Décision**

### **Message 21-13**

#### **Extension du réseau d'eau et de défense incendie du PED Moraty**

M. Olivier LE CAM précise que cet investissement est autofinancé. Le message lui paraît clair techniquement parlant.

**Intervention du  
Conseil communal**

Mme Anne DEFFERRARD annonce le préavis positif unanime de la Commission financière.

**Préavis de la  
Commission financière**

La Présidente demande s'il y a une proposition de renvoi pour ce message.

**Intervention de  
la Présidente**

**Comme tel n'est pas le cas, la Présidente passe au vote le message 21-13 relatif à l'extension du réseau d'eau et de défense incendie du PED Moraty qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition.**

**Décision**

### **Message 22-13**

#### **Remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la route de Corbaroche**

Au sujet du financement de cet investissement, M. Olivier LE CAM précise pourquoi un emprunt est quand même prévu, alors que l'on dispose d'une réserve d'environ 400'000 francs. Il a voulu être prudent car, si par malheur ou par choix politique, la réserve devait être affectée à autre chose, notamment au financement de la construction de la deuxième partie de la conduite de liaison avec le Consortium des eaux de la Ville de Fribourg et environs, il ne serait alors plus possible de déposer auprès du Service des communes une demande d'emprunt en cours d'année. Il n'est donc pas certain qu'on aura recours à l'emprunt pour financer cette dépense.

**Intervention du  
Conseil communal**

Mme Anne DEFFERRARD, au nom de la Commission financière, donne un préavis positif, à l'unanimité.

**Préavis de la  
Commission financière**

La Présidente demande s'il y a une proposition de renvoi pour ce message.

**Intervention de  
la Présidente**

**Comme tel n'est pas le cas, la Présidente passe au vote le message 22-13 relatif au remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la route de Corbaroche qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. La dépense de Fr. 114'000 francs est donc autorisée.**

**Décision**

### Message 23-13

#### Réalisation du plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)

Là encore, M. Olivier LE CAM précise qu'il s'agit d'une obligation légale. On a la chance d'avoir à Marly un service technique qui a pris de l'avance par rapport à toutes les prescriptions qui lui sont imposées par les services concernés. Le plan des infrastructures d'eau potable est ainsi sous toit à 60-70 %.

**Intervention du  
Conseil communal**

C'est à l'unanimité que la Commission financière préavis favorablement ce message.

**Préavis de la  
Commission financière**

La Présidente demande s'il y a une proposition de renvoi pour ce message. Comme tel n'est pas le cas, elle ouvre la discussion.

**Intervention de  
la Présidente**

A la page 86, M. Pascal BONGARD, PDC, demande pour quelle raison le coût de financement est de 30'000 francs. Comme il s'agit en fait d'un plan des infrastructures, il ne comprend pas très bien pour quelle raison des taxes de raccordement sont prévues.

**Question de  
M. BONGARD**

M. Olivier LE CAM répond que tous les ans 100'000 francs sont prévus au budget pour les taxes de raccordement. Il explique qu'en 2012, nous avons eu la malchance de recevoir en matière de taxes de raccordement pour l'eau usée 10'000 francs et pour l'eau potable 19'000 francs. Néanmoins, il persiste avec 100'000 francs au budget, parce qu'on a fait des extrapolations sur les dix années précédentes. A ce jour, en 2013, plus de 200'000 francs ont été perçus en taxes de raccordement. Là encore, plutôt que d'utiliser la réserve qu'on aimerait conserver pour payer la conduite d'alimentation au Consortium, on peut se permettre de financer le plan des infrastructures d'eau potable et d'utiliser pour cela les taxes de raccordement à l'eau potable. C'est un choix qui a été discuté avec le responsable des finances.

**Réponse du  
Conseil communal**

**La Présidente passe au vote le message 23-13 relatif à la réalisation du plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition.**

**Décision**

### Message 24-13

#### Remplacement d'un collecteur défectueux à la route de Bourguillon

M. Olivier LE CAM précise que ce message comporte une grossière erreur qu'il assume pleinement. En effet, le financement de l'investissement sera

**Intervention du  
Conseil communal**

assuré via la taxe de base, puisque c'est la première année qu'on la provisionne complètement. Il est bien évident que l'on ne va pas utiliser pour financer un message comme celui-ci des taxes de raccordement pour un collecteur sur lequel les gens sont raccordés depuis 25 à 30 ans. M. LE CAM demande de bien vouloir corriger cette erreur sur le message.

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD annonce un préavis positif, à l'unanimité. **Préavis de la Commission financière**

**La Présidente passe au vote le message 24-13 relatif au remplacement d'un collecteur défectueux à la route de Bourguillon qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. Décision**

➤ **Adoption du budget des investissements et du budget de fonctionnement**

La Présidente passe au vote le budget d'investissements (y compris les modifications apportées) qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. **Décision**

La Présidente passe au vote le budget de fonctionnement qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. **Décision**

➤ **Vote d'ensemble des deux budgets (investissements et fonctionnement)**

La Présidente passe au vote le budget de fonctionnement et le budget d'investissements qui sont acceptés à la majorité évidente, sans opposition. **Décision**

#### **4. Divers**

- **Événements importants**

M. Eric ROMANENS rappelle que la 19<sup>e</sup> édition du Mémorial Jean Tinguely se déroulera du 27 au 29 décembre. Ce sont plus de 400 hockeyeurs venant de France, d'Allemagne, de Russie et de Suisse qui s'affronteront à la Patinoire Jean Tinguely. On a souvent appelé le Mémorial Jean Tinguely la « Coupe Spengler des petits ». Il invite dès lors les membres du Conseil général à passer à la patinoire, où ils sont les bienvenus.

M. ROMANENS remercie le Conseil général d'avoir soutenu les sports, la culture, la jeunesse et les loisirs tout au long de cette année 2013. En son nom, il souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

**Intervention du Conseil communal**

**- Piscine olympique*****Intervention de  
M. RÜEGER***

M. Bruno RÜEGER, PS, demande au Conseil communal quelques informations concernant le résultat de l'étude d'implantation d'une piscine olympique dans le Grand Fribourg.

***Réponse du  
Conseil communal***

M. Jean-Pierre HELBLING rappelle que la Ville de Fribourg avait décidé de procéder à une étude d'implantation pour le projet d'une piscine olympique. A ce titre, un mandat a été confié, par la Ville, à un bureau d'urbanisme spécialisé. Les communes de Villars-sur-Glâne, Matran et Marly ont été abordées afin de savoir si elles avaient des sites à proposer. Le Conseil communal a répondu positivement à cette demande et a annoncé quatre sites potentiels : celui d'Ilford, de Grand-Pré, de Winckler et le site sportif de la Gérine. La commune de Fribourg a présenté les sites suivants : le site sportif de St-Léonard, celui de la Caserne de la Poya, du Guintzet-Bertigny et du parc du Jura. Matran a proposé le site agricole de la Grangette (sous le CO) et le site agricole Le Publo qui est à la sortie de l'autoroute. La commune de Villars-sur-Glâne a proposé le site du Pré-Neuf (sous la gare) et celui de Bertigny. Suite à ces propositions, trois séances ont eu lieu avec le bureau d'urbanisme mandaté. Les deux premières séances ont eu lieu commune par commune, lors desquelles les sites ont été classés et différents critères analysés. Pas plus tard que lundi passé, une séance plénière réunissant les quatre communes a eu lieu : les avantages et les inconvénients de chaque site ont alors été discutés. M. HELBLING annonce avoir reçu cet après-midi le CD contenant toutes les évaluations des différents sites. Comme le Conseil communal n'a pas encore pu en prendre connaissance, M. HELBLING propose d'en informer le Conseil général lors de la première séance du printemps ou auparavant. Il précise encore que les évaluations ont été faites de manière objective, certains sites se prêtant mieux que d'autres. Lorsqu'un site cantonal de formation et de natation a été intégré au projet, il est bien clair que cela changeait la donne au niveau des accès, de la mobilité et des arrêts de transports publics. Ce n'est plus la même approche que si l'on parle d'une piscine simplement régionale, mais la commune de Marly a déjà été très satisfaite d'avoir été consultée. M. HELBLING annonce que les deux sites qui se détachent sont celui de St-Léonard, l'ancien abattoir, et éventuellement celui de Bertigny. La prochaine séance est prévue le 10 février, où des informations supplémentaires seront données. Il ne faut pas oublier dans cette réflexion et mettre en parallèle les deux projets de la deuxième piste

de glace. Là aussi, il appartient à la Ville de Fribourg de faire un choix. Pour sa part, M. HELBLING estime que l'on peut comprendre les priorités qui ont été données. Il se pose juste la question de savoir si, à un moment donné, le plateau de St-Léonard ne va pas être engorgé à force d'y installer des infrastructures. C'est une réflexion toute personnelle car il ne faut pas oublier que, même si les gens viennent en transports publics, il faudra tout de même absorber un grand flux de personnes.

- **Habitants des Essinges et de la Route du Centre**

***Intervention de  
Mme TSCHANZ***

Mme Vèrène TSCHANZ, MV, se fait le porte-parole de certains habitants des Essinges et de la route du Centre, dont elle fait partie. Elle souhaite demander aux dicastères de la sécurité et de l'aménagement d'étudier avec attention l'intersection entre la route du Centre et la route de la Grangette. Lorsque l'on circule de la route du Centre et que l'on veut accéder à la route de la Grangette, en direction de Bourguillon, il y a, à gauche, les places de parc des immeubles 55 et 57, route de la Grangette, qui ont été refaites. Depuis lors, lorsque la place de parc qui se situe le plus près de la route de la Grangette est occupée, cela gêne, voire bouche la visibilité. A droite, il n'y a également qu'une visibilité restreinte, car les voitures débouchent, parfois rapidement, du virage de la route de la Grangette. Mme TSCHANZ demande d'étudier cette problématique de visibilité et de lui rendre réponse lors d'une prochaine séance. Elle remercie d'avance les dicastères concernés.

M. Jean-Marc BOECHAT relève que cela fera l'objet de sa profonde attention lors de la mise en modération de trafic de toute la route du Centre.

***Intervention du  
Conseil communal***

- **Concours Europan**

***Question de  
M. BIELMANN***

M. Claude BIELMANN, MV, souhaite connaître les résultats du concours Europan.

M. Jean-Marc BOECHAT répond que le concours Europan s'est terminé lundi par la publication des résultats et une conférence de presse qui a eu lieu à Berne. Un vernissage des projets gagnants aura lieu à Konstanz-Kreuzlingen au mois de janvier. Les résultats pour la zone Winckler ont été présentés il y a à peu près 15 jours à l'ensemble des propriétaires par le jury qui était là pour expliquer et défendre ses choix. A sa surprise, tous les propriétaires présents ont trouvé que le projet gagnant était effectivement le meilleur et qu'il pourrait se réaliser relativement rapidement. Cela a donné un dynamisme assez incroyable au niveau des plus grands propriétaires

***Réponse du  
Conseil communal***

qui veulent maintenant aller de l'avant très vite. Le bilan que M. BOECHAT en tire est très positif. Beaucoup de projets ont été rendus, soit 30 sur la zone Winckler. Sur ces 30 projets, le jury en avait sélectionné 7 et sur les 7, il y a eu un vainqueur, un nominé et deux autres projets qui sont intéressants par les éléments qu'ils apportent et qui pourraient le cas échéant être intégrés dans le projet définitif. Des séances de travail sont prévues au mois de janvier, avec les propriétaires, le jury et le vainqueur, qui permettront de rediscuter de certains aspects de ce projet et d'arriver à un système qui soit à la fois correct au niveau de l'aménagement du territoire, de nos attentes, des attentes des propriétaires et qui offre une rentabilité suffisante pour qu'on puisse aller de l'avant.

M. Sergio MANTELLI, PLR, demande s'il est possible de consulter ces projets.

**Question de  
M. MANTELLI**

M. Jean-Marc BOECHAT explique que le vernissage a lieu au mois de janvier et que les projets ne sont pas à disposition avant. Il les mettra dès que possible sur le site, si cela est faisable. Si tel n'est pas le cas, M. BOECHAT pense installer une petite exposition dans la salle du Conseil général pour que ce dernier puisse voir les résultats de ce concours urbanistique.

**Réponse du  
Conseil communal**

Mme Claudia CLEMENT informe avoir reçu au nom du Conseil général une très jolie carte de l'Association St-Camille, en remerciement de notre générosité et avec ses souhaits d'une belle année 2014. Cette carte est à disposition au Secrétariat général.

**Intervention de  
la Présidente**

Au terme de cette année 2013, M. Jean-Pierre HELBLING transmet ses remerciements à tous les membres du Conseil général, aux membres des différentes Commissions, à notre Secrétaire général, à son adjointe et à tout le personnel de l'administration communale pour le travail accompli durant l'année écoulée. Merci également aux représentants de la presse et aux citoyennes et aux citoyens qui nous font l'honneur de participer aux séances du Conseil général. M. HELBLING profite aussi de l'occasion pour remercier ses collègues du Conseil communal qui ont œuvré dans un esprit collégial et dans l'intérêt de toute la population de notre commune. M. HELBLING adresse à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour une belle fête de Noël et une excellente nouvelle année qui, il l'espère, comblera les désirs de chacun, qu'ils soient professionnels ou familiaux.

**Intervention du  
Conseil communal**

Mme Claudia CLEMENT clôt la séance à 20h31. Elle remercie de la confiance témoignée et souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à tout le monde, au plaisir de les revoir au mois de mars. ***Intervention de la Présidente***

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Claudia CLEMENT

Luc MONTELEONE